



Compte-rendu de l'Assemblée générale annuelle de l'Association « **Le Crotoy Préserve et Authentique** »

Le samedi 30 mars 2013, à 16 heures, s'est tenue en la salle des Associations, rue EUDEL à Le Crotoy, l'Assemblée générale annuelle de l'Association « **Le Crotoy Préserve et Authentique** ».

Participants à l'assemblée générale:

- 20 adhérents présents (23 adhérents ont donné leur pouvoir aux adhérents présents)
- Mme Claude Cailly du Courrier Picard et M. Tahar Bordji, 1^{er} adjoint au Maire du Crotoy, ont également participé à notre assemblée générale

1. RAPPORT MORAL présenté par M. Jean-Claude Chamaillard, Secrétaire de LCPA

Mesdames, Mesdemoiselles, Messieurs, Chers amis et adhérents,

Nous voici réunis pour notre assemblée générale annuelle qui, cette année, est particulièrement importante puisque c'est notre première assemblée générale depuis la création de notre association. L'assemblée générale est un moment privilégié de dialogue et d'échange avec les adhérents.

Nous tenons tout d'abord à vous remercier de votre présence ici aujourd'hui, en ce week-end pascal. Vous témoignez ainsi de l'intérêt que vous portez à nos activités et au développement de notre association.

L'an dernier, lors de l'assemblée générale constitutive du 24 novembre 2012, nous étions 36 participants et, très vite, 30 personnes ont adhéré par la suite.

L'association LCPA compte aujourd'hui **100 adhérents** à jour de leur cotisation, venant d'horizons divers :

32% de crotellois - Saint-Firminois

21% de résidents secondaires

8% de Picards (vivant à proximité du Crotoy)

39% sont des adhérents extérieurs à la Picardie (dont 1 d'Allemagne et 2 de Belgique)

Nous avons à déplorer le départ, pour raison personnelle, de 2 adhérents des plus importants puisqu'il s'agit de la Présidente et de son mari, Trésorier-adjoint, qui viennent de démissionner.

Des administrateurs ont également dit qu'ils ne souhaitaient pas être reconduits au conseil d'administration. Nous devons donc nous prononcer et désigner des nouveaux membres qui devront à leur tour élire le nouveau bureau.

Nous devons rechercher des forces nouvelles et assurer également, ce point n'est pas à dédaigner, un apport de ressources nouvelles d'autant que la commune du Crotoy nous a refusé, pour 2012, une subvention de fonctionnement.

Nous sommes certains que, parmi vous, des candidats de bonne volonté, ayant un esprit d'équipe et de conciliation, pourront rejoindre le Conseil d'Administration. Nous avons déjà enregistré des candidatures spontanées de personnes prêtes à s'investir pour LCPA.

Dans le domaine de nos activités proprement dites, nous avons créé un site internet LCPA qui a reçu à ce jour, 2360 visites, une page Facebook et un livret.

Le domaine d'action de l'association, pour les 4 premiers mois d'existence, a été essentiellement notre

opposition sur l'architecture du futur bâtiment de la Poste et des logements sociaux par Logis 62.

Un adhérent, M. Claude Mignot, a d'ailleurs publié dans la revue « La Tribune de l'art » un article très intéressant intitulé « Le Crotoy menacé par un bâtiment hors d'échelle » que nous avons reporté sur notre site.

Nous avons également présenté LCPA à l'ensemble des partenaires de la Région Picardie en envoyant la plaquette de présentation de l'assemblée générale constitutive du 24 novembre 2012.

Après l'exposé de ce rapport, Nous vous présenterons un diaporama de nos activités, de façon plus concrète et plus vivante, depuis la création de LCPA en novembre 2012 et les projets pour 2013.

Nous participerons, les 4 et 5 mai 2013, au forum des associations destiné avant tout, du moins est-ce ainsi que nous le comprenons à renforcer les liens entre tous. Je profite de cette assemblée pour faire appel aux adhérents pour venir nous aider à tenir le stand de LCPA.

Ensuite, M. Laurent Barraud, trésorier de notre association, vous présentera son rapport financier, avant de passer au vote pour l'approbation des différents rapports et le renouvellement du Conseil d'administration.

Enfin, nous pensons utile, pour dissiper tout doute, que l'association réaffirme de manière solennelle son caractère apolitique et non partisan, et il vous est proposé de voter deux résolutions en ce sens :

L'une confirmant que l'association ne soutiendra, directement ou indirectement, aucune liste en particulier lors des élections locales à venir, ainsi que l'incompatibilité entre un mandat électif local et un poste au conseil d'administration de LCPA,

L'autre décidant que chaque administrateur devra s'engager en respectant une charte de l'administrateur qui sera arrêtée par le conseil d'administration et qui contiendra ces principes de neutralité absolue.

Voilà l'essentiel des informations que je devais vous communiquer. Je vais, après ou pendant le diaporama, si vous le souhaitez, vous donner la parole pour enrichir encore les débats.

Mesdames, Mesdemoiselles, Messieurs, Chers amis et adhérents, je vous remercie.

2. RAPPEL DES OBJECTIFS DE LCPA présenté par M. Laurent Barraud, Trésorier de LCPA

L'objet principal de LCPA est « La défense de l'environnement, du patrimoine bâti et de la propriété collective de la commune du Crotoy et de Saint-Firmin-les-Crotoy » et plus globalement sur tout le périmètre de la Baie de Somme.

Les 11 objectifs spécifiques de LCPA

- 1) Veiller à la préservation de l'architecture typique du Crotoy
- 2) Favoriser la réhabilitation des bâtiments anciens
- 3) Défendre l'authenticité du paysage de la baie
- 4) Promouvoir et développer un éco-tourisme respectueux de l'environnement
- 5) Lutter contre la promotion immobilière faite dans le mépris de l'environnement naturel et bâti
- 6) Veiller au respect de la réglementation de l'urbanisme et de l'environnement
- 7) Veiller à la transparence et à la diffusion de l'information par la municipalité à propos des projets concernant la population et le territoire
- 8) Défendre la propriété collective publique
- 9) Etudier la possibilité de classement du patrimoine à l'inventaire des sites
- 10) Veiller au respect des conditions d'attribution du label *Grand Site de France*
- 11) Veiller à la préservation du caractère marin de la Baie de Somme et encourager toutes les initiatives prises contre son ensablement

3. PRINCIPALES ACTIVITES FIN 2012 présenté par M. Laurent Barraud, Trésorier de LCPA

Les premières actions de LCPA :

Envoi de notre plaquette de présentation de l'association et des statuts à l'ensemble des partenaires de la région

Les premiers rendez-vous de LCPA

Le 12 janvier 2013

Rencontre de M. Henri Sannier, Maire d'Eaucourt (Somme), pour lui présenter les objectifs de LCPA.

Le 26 janvier 2013

Rencontre avec le Maire du Crotoy pour présenter les objectifs de LCPA. Nous leur avons fait part de notre volonté de nous impliquer et de participer activement à la vie de la commune.

Nous avons précisé notre désaccord concernant l'architecture du projet d'immeuble de « Logis 62 » qui ne s'intègre pas au patrimoine bâti du Crotoy, et avons sollicité une rencontre avec l'ensemble des acteurs concernés par ce projet (commune, Logis 62, La Poste, LCPA, opposants au projet).

Nous avons également proposé notre participation à des instances en cours de création : la commission des AVAP (aires de mise en valeur du patrimoine et de l'architecture) et le futur EPIC.

Le 23 février 2013

Présentation de LCPA à M. Jean-Claude Buisine, Président du Syndicat Mixte Baie de Somme.

Nous avons invité M. J.C. Buisine à participer à une rencontre qui devrait se tenir en mairie du Crotoy, le samedi 13 avril, en présence de représentants du syndicat Mixte Baie de Somme, de LCPA et des acteurs concernés par le projet de Logis 62.

3. PROJETS POUR L'AVENIR présenté par M. Laurent Barraud, Trésorier de LCPA

a) Poursuivre les actions sur le dossier Logis 62

La Mairie a confirmé la réunion demandée par LCPA avec tous les acteurs concernés par le projet, LCPA, opposants, Syndicat Mixte Baie de Somme, LOGIS 62 et LA POSTE. Elle se tiendra en Mairie le samedi 13 avril 2013. M. Bordji, présent à la réunion a confirmé la présence de "LOGIS 62" mais pas celle de "LA POSTE".

b) Continuer les rencontres avec les partenaires de la région pour évoquer avec eux différents sujets

Le Conseil Général de la Somme sur l'état du bassin des chasses et les solutions curatives à mettre en œuvre
La Mairie sur la station d'épuration qui n'est plus aux normes et la propreté de la plage
Le syndicat Mixte Baie de Somme concernant les fortes odeurs et rejets au niveau de la station conchylicole et l'état des chemins au parking de la Maye

c) Terrain Duchaussoy où après les dossiers AMARANTE et la MUCHEE », allons nous assister à une nouvelle demande de bétonnage sur le site classé de la Baie de Somme ?

LCPA demeurera attentive à tout nouveau projet de construction qui pourrait dénaturer l'aspect du site.

4. RAPPORT FINANCIER présenté par M. Laurent Barraud, Trésorier de LCPA

Recettes

Adhésions.....	1020 €
Total recettes:	1020,00 €

Dépenses

Hypothèques d'Abbeville CDC Caudron.....	60 €
Parution au Journal officiel.....	90 €
Assurances GMF.....	39,70 €
Abbeville Bureau.....	153,60 €
Alphaprim' Abbeville (10 livrets).....	32 €
Carrefour Rue achat pour pot AG.....	62,25 €
Total dépenses:	437,55 €
Solde:	582,45 €

5. LE NOUVEAU CONSEIL D'ADMINISTRATION présenté par M. Laurent Barraud, Trésorier de LCPA

L'assemblée générale du 30 mars 2013, en délibération, décide de la composition du conseil d'administration comme suit:

- Laurent Barraud
- Olivier Jochem
- François Pinon
- François-Charles Rebeix
- Jean-Claude Chamaillard
- Annick Horville
- Charles Chapron
- Yves Delamotte
- Dominique Gosset

6. APPROBATION DES RAPPORTS ET RESOLUTIONS présenté par M. Laurent Barraud, Trésorier de LCPA

L'assemblée générale annuelle des adhérents a voté à l'unanimité des présents les rapports et résolutions suivants :

1 - L'assemblée générale approuve le rapport moral et le rapport financier

2 - L'assemblée générale confirme la composition des 9 membres du conseil d'administration comme suit :

- Laurent Barraud
- Olivier Jochem
- François Pinon
- François-Charles Rebeix
- Jean-Claude Chamaillard
- Annick Horville
- Charles Chapron
- Yves Delamotte
- Dominique Gosset

3 - L'assemblée générale réaffirmant de manière solennelle le caractère apolitique et non partisan de l'association, confirme qu'elle ne soutiendra aucune liste, en particulier aux élections municipales à venir, ainsi que l'incompatibilité entre un mandat électif local et un poste au conseil d'administration de LCPA.

4 - L'assemblée générale décide que chaque administrateur devra s'engager à respecter une « *charte de l'administrateur* » qui sera arrêtée par le conseil d'administration et qui contiendra les principes de neutralité absolue de l'association.

Le nouveau conseil d'administration a reporté à une date ultérieure l'élection des membres du Bureau.

7. FIN DE L'ASSEMBLEE GENERALE à 18 heures

Après avoir remercié les participants, M. Laurent Barraud les a fort opportunément invités à partager le pot de l'amitié.

Le conseil d'administration